

TANTET Cindy
Rue du cadran solaire,
Vulmix
73700 Bourg Saint Maurice

COMMUNE DE BOURG ST MAURICE LES ARCS

Courrier N° PA 225/2021

ARRIVE
LE 12 MAI 2021

Traité : URBA
Pour information : certificat
Pour information (services)

Mairie de Bourg Saint Maurice
A l'attention de Mr le Maire
1 Place Marcel Gaimard,
73700 Bourg Saint Maurice

Objet : Demande de rendre un terrain constructible.

Monsieur, le Maire

Souhaitant mettre au point un projet immobilier, je tiens par la présente lettre, à vous demander une modification du Plan Local d'Urbanisme afin que mon terrain soit constructible. Nous avons en effet le projet de construire sur le terrain dit Les BOCHERES situé aux alentours de Vulmix avec une superficie de 1485 m² (Référence cadastrale de la parcelle "000 F 1157").

Etant donné que mon terrain se situe sur une zone agricole, il m'a été jusqu'à présent impossible d'entamer la construction de notre projet de maison, d'où ma présente demande. Je vais détailler ci-dessous notre projet immobilier pour que vous puissiez avoir une idée de ce qu'il en ressort, mais surtout pour vous convaincre qu'il ne porte pas atteinte au développement de la commune, bien au contraire. Par ailleurs, il s'inscrit parfaitement dans la logique d'urbanisme en place.

Voici quelques détails que je souhaiterais préciser :

- Mon projet est de construire une maison avec mon conjoint dans ce village de Vulmix. Ce projet me tient à cœur tout d'abord car il s'agit de mon village de naissance. Le terrain appartient à mes parents, Mr TANTET Alain, et Mme LECHAT Jacqueline, et ils souhaitent me le léguer de leur vivant afin que je puisse mener mon projet du mieux possible. Nous sommes deux jeunes actifs qui souhaitent fonder une famille dans ce village, pour pouvoir, dans le futur, mettre nos enfants à l'école de Vulmix (école par laquelle je suis moi-même passée). De plus, j'aime énormément ce village et ne me vois pas vivre ailleurs. Pratiquement toute ma famille est originaire de Vulmix et cela me permettrait donc de rester auprès d'eux.
- Connaissant l'agriculteur qui exploite ce terrain, je l'ai informé de notre projet, et il est d'accord de ne plus l'exploiter si la construction est acceptée. (lettre à l'appuie)
- Nous allons respecter les normes environnementales, et en aucun cas nuire aux projets de développement communal, préserver le paysage et le patrimoine, encourager la dynamique économique, j'ai également pour projet de faire un salon de coiffure dans la construction pour me permettre d'ouvrir mon entreprise et de redynamiser le village avec un commerce.
- L'assainissement pour ne pas polluer par les eaux rejetées et la viabilisation est proche du terrain. (voir avec le Certificat d'Urbanisme Opérationnel par la suite)
- Le terrain se situe proche de l'école, et de la route direction Les Chapelles, nous aimerions faire notre accès après l'école, le terrain vous appartient, c'est une parcelle de terrain

communale (n° 1149) et nous sommes donc prêt à acheter une partie de votre terrain pour accéder au notre si vous êtes d'accord. Le terrain n'est pas viabilisé, nous allons payer les frais de raccordements, assumer les frais de branchement aux réseaux en limite de propriété jusqu'à notre logement, et faire réaliser et payer la réalisation de la voie d'accès.

La maison ont aimerais, au moment de l'assainissement, pour les eaux pluviales stockées dans un récupérateur d'eau, soit pour alimenter le jardin, soit pour être réemployées dans la maison, pour la chasse d'eau des wc par exemple. Ce type d'habitat doit donc créer le moins de pollution possible tout en réduisant les besoins et pertes d'énergie. Pour cela, on va intervenir sur différents aspects :

- **la conception** : les plans d'une maison écolo doivent être réalisés en faisant en sorte que celle-ci soit en harmonie avec son environnement
- **les matériaux de construction** : pour construire une maison écologique, on va privilégier l'utilisation de matériaux d'origine naturelle, recyclables ou de matériaux ne produisant pas d'énergie polluante
- **les équipements** : ils doivent permettre de réduire la consommation d'énergie, en ayant recours à des systèmes alternatifs de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire.
- **chantier qui respecte l'environnement** : le chantier doit utiliser le moins d'énergie possible tout en réduisant au maximum les déchets
- **tirer profit de l'environnement et du climat** : optimisation de l'ensoleillement des pièces à vivre, protection contre le vent en plantant des arbres, pose de double ou triple vitrage...
- **isolation thermique et ventilation optimales** : utilisation de matériaux isolants d'origine naturelle (laine de lin, laine de chanvre, fibre de bois...), choix du type de fenêtres, et mise en place d'un système de ventilation permettant à la fois le maintien d'une température constante et le renouvellement de l'air des différentes pièces.

Afin de vous donner un dossier complet et accélérer un peu plus les démarches, je vous fais parvenir ci-joint une copie de l'extrait de cadastre y afférent.

Je me tiens également à votre disposition d'éventuels entretiens au cours duquel je serais davantage en mesure de vous exposer mon projet de construction.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous pris d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

TANTET CINDY et TOP CORENTIN.

QUEY Sylvain

Vulmix

73700 Bourg Saint Maurice

TANTET Cindy

Rue du cadran solaire

Vulmix

73700 Bourg Saint Maurice

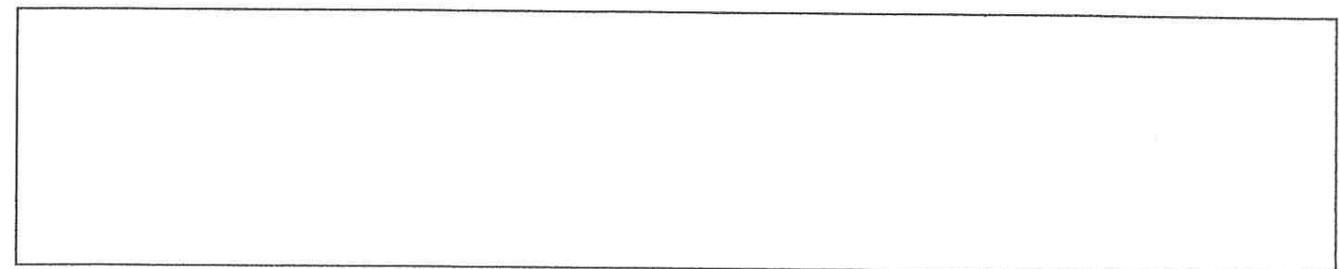
Objet : Accord classement en zone constructible.

Je ne m'opposerai pas en son classement en zone constructible, car je trouve ce projet super pour développer la vie du village de Vulmix, et encourager la dynamique économique.

Cordialement.

QUEY Sylvain.





Département :
SAVOIE

Commune :
BOURG-SAINT-AURICE

Section : F
Feuille : 000 F 06

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 26/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

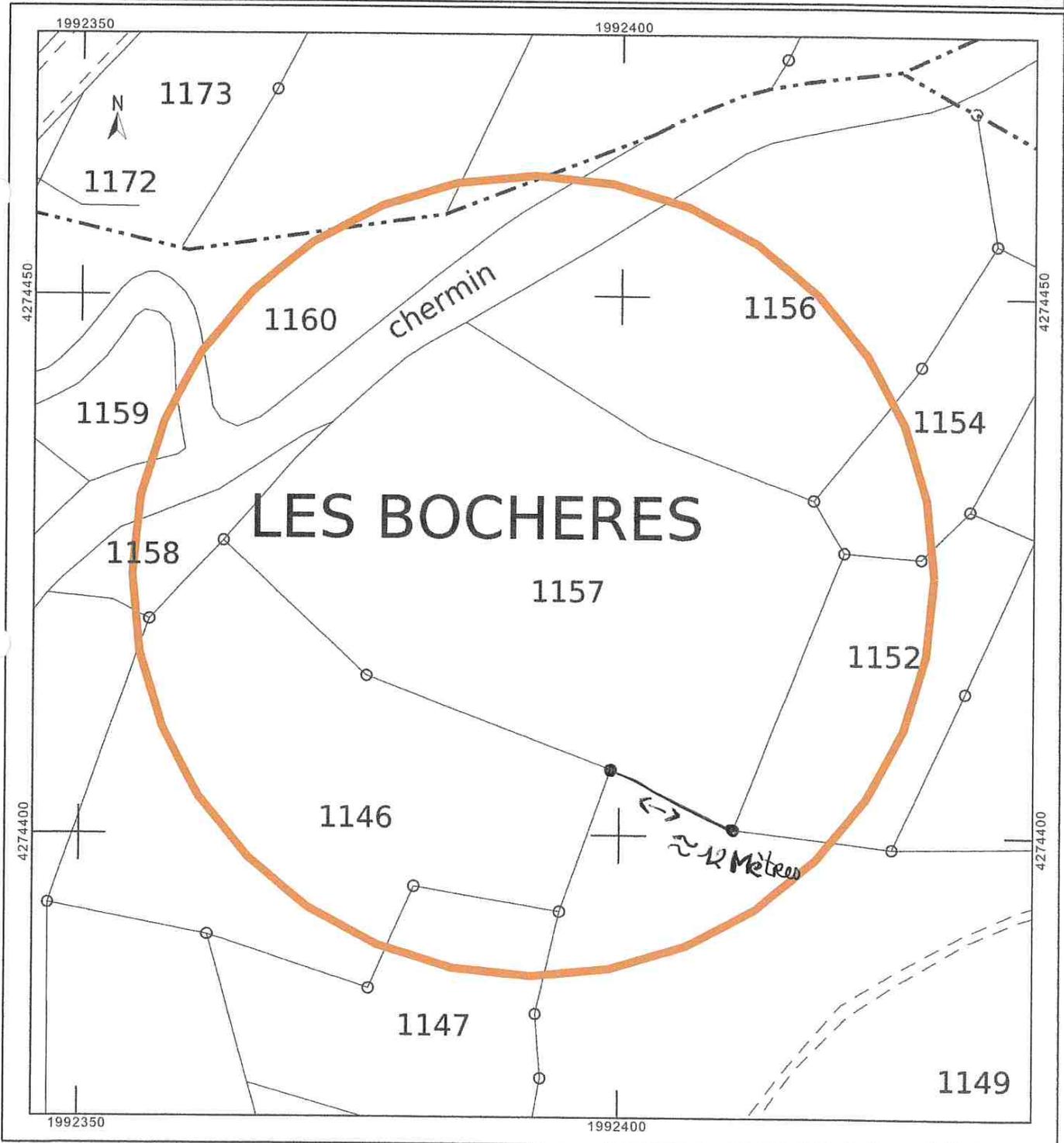
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF de Moutiers
47, rue de Gascogne 73601
73601 MOUTIERS CEDEX
tél. 04.79.22.85.30 -fax
cdif.moutiers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BOURG-SAIN-TMAURICE (73).

Références de la parcelle 000 F 1157

Référence cadastrale de la parcelle

000 F 1157

Contenance cadastrale

1 485 mètres carrés

Adresse

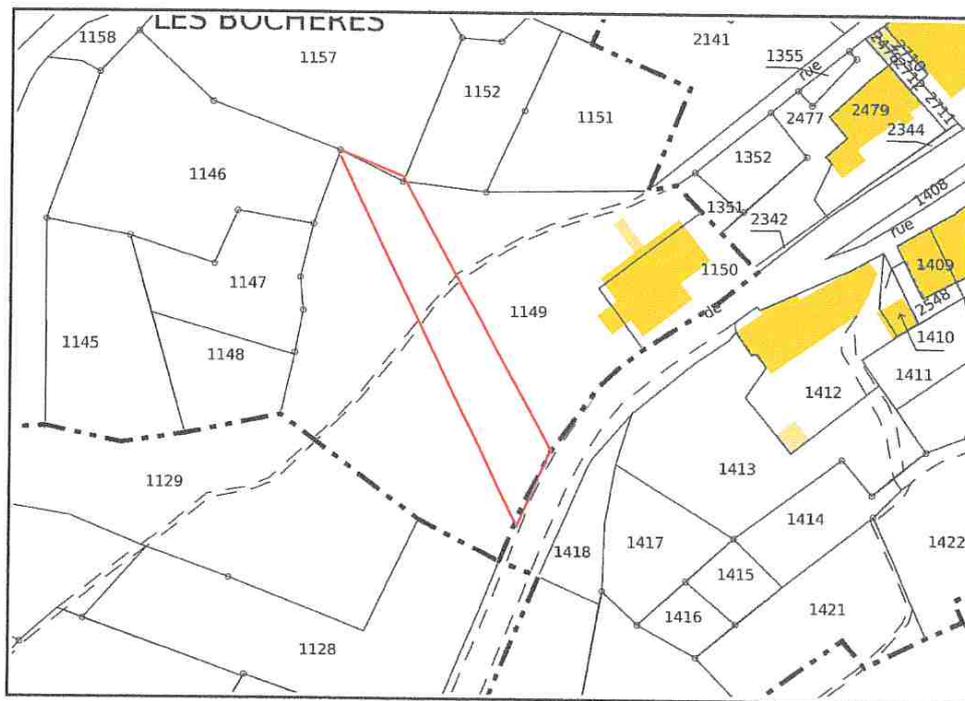
LES BOCHERES

73700 BOURG-SAIN-TMAURICE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Informations sur la feuille éditée par internet le 01/05/2024 (feuille bornière de Paris)



≈ 600 m²

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral